



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 février 2016  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2203 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a prolongé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) jusqu'au 29 février 2016 et m'a prié de lui rendre compte, tous les six mois, de l'application de la résolution. Il présente également l'état d'avancement de l'exécution du mandat et il dresse un bilan des principaux faits survenus sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et sur ceux de la sécurité et des droits de l'homme en Guinée-Bissau depuis la publication de mon rapport du 13 août 2015 (S/2015/626).

#### **II. Principaux faits nouveaux**

##### **A. Situation politique**

2. Le climat politique en Guinée-Bissau est resté marqué par des tensions et des divisions au sein du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (PAIGC) et entre les organes souverains de l'État. La période considérée a vu des batailles politiques et juridiques entre les partis sur la question de la nomination d'un premier ministre, de la formation d'un nouveau gouvernement et de l'adoption d'un programme gouvernemental.

3. Le 17 août, en réponse à la demande qui lui était faite par le Président de la Guinée-Bissau José Mário Vaz de nommer un nouveau premier ministre en remplacement de Domingos Simões Pereira, qui avait été remercié le 12 août, le PAIGC a de nouveau nommé Simões Pereira. Le 20 août, le Président a préféré nommer par décret au poste de Premier Ministre le Troisième Vice-Président du PAIGC, Baciro Djá, qui a prêté serment le même jour. Cette nomination a été largement décriée, en particulier par le PAIGC, qui avait suspendu de ses fonctions M. Djá le 6 août parce qu'il aurait refusé d'expliquer, comme son parti le lui demandait, les dépenses engagées alors qu'il était chargé de gérer la campagne électorale de 2014. Le 24 août, l'Assemblée nationale a adopté une résolution



demandant l'annulation du décret présidentiel et l'ouverture d'un dialogue suivi entre les institutions de l'État, en proposant l'adoption d'un pacte de stabilité pour assurer la stabilité politique et sociale et faire en sorte que le pays soit gouvernable jusqu'à la fin des neuvièmes mandats législatif et présidentiel. En outre, l'Assemblée nationale a approuvé la constitution d'une commission parlementaire pour enquêter sur la véracité des accusations, faisant état de corruptions, de détournements de fonds, de népotisme et d'autres infractions économiques, proférées par le Président Vaz, dans son discours à la nation du 12 août, à l'encontre de membres du gouvernement du Premier Ministre Simões Pereira. Le 8 septembre, un jour seulement après que le gouvernement du Premier Ministre Djá avait prêté serment, la Cour suprême de justice a statué à l'unanimité que le décret présidentiel portant nomination de M. Djá était inconstitutionnel. Par un décret publié le 9 septembre, le Président a limogé le gouvernement du Premier Ministre Djá, après la démission de ce dernier.

4. Lors d'un Sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le 12 septembre, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a prolongé le mandat de sa mission en Guinée-Bissau jusqu'en juin 2016. Elle a également demandé au Président du Sénégal, Macky Sall, et au Président de la Guinée, Alpha Condé, en leurs qualités respectives de Président de la CEDEAO et de Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, avec le concours de l'ancien Président de la Guinée, Olusegun Obasanjo, en sa qualité d'Envoyé spécial du Président du Nigéria, Muhammadu Buhari, de faciliter le dialogue avec toutes les parties prenantes afin de trouver une solution durable à la crise.

5. Pour donner suite à cette demande, l'ancien Président Obasanjo s'est rendu en Guinée-Bissau à deux reprises pour tenter de faciliter une sortie de la crise politique. Lors de sa visite du 15 au 17 septembre, il a tenu des consultations intensives avec le Président Vaz et les responsables du PAIGC, du Parti pour la rénovation sociale (PRS), du Parti de la convergence démocratique et de l'Union pour le changement, tous représentés à l'Assemblée nationale. Il a également rencontré le Président du Parlement et le Président de la Cour suprême de justice. Le 16 septembre, le Président Vaz a entamé des consultations avec les cinq partis politiques représentés à l'Assemblée nationale en vue de la nomination d'un nouveau premier ministre. Lors de ses consultations avec le PAIGC, il lui a demandé de proposer trois noms au poste de premier ministre. En réponse, le Parti a proposé la candidature de son Premier Vice-Président, Carlos Correia, qui a été retenue par le Président. Le 17 septembre, M. Correia a été nommé et investi par le Président Vaz. Lors d'une conférence de presse le même jour, l'ancien Président Obasanjo a proposé que le Président Vaz, l'Assemblée nationale, le Premier Ministre, les partis politiques et la société civile signent le pacte de stabilité proposé pour promouvoir la coopération et le dialogue.

6. Le 2 octobre, après une série de consultations au sein du PAIGC et avec d'autres partis politiques, le Premier Ministre Correia a présenté au Président Vaz la liste des personnes qu'il souhaitait nommer pour former l'équipe gouvernementale. Dans une lettre datée du 6 octobre, le Président a informé le Premier Ministre qu'il ne retiendrait pas cette proposition, en arguant que des enquêtes parlementaires étaient en cours à l'encontre de certains des individus que le Premier Ministre souhaitait nommer, qui auraient commis des malversations. Alors que le Président lui avait demandé de lui faire une autre proposition, le Premier Ministre a de

nouveau présenté la même liste de noms le 7 octobre, en demandant au Président d'avancer des preuves contre ceux qu'il refusait de nommer.

7. L'ancien Président Obasanjo est revenu à Bissau du 9 au 11 octobre pour poursuivre ses consultations avec les acteurs politiques. Le 12 octobre, mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau et chef du BINUGBIS a rencontré séparément à plusieurs reprises le Président Vaz et le Premier Ministre Correia dans l'espoir de les aider à tomber d'accord sur les noms des personnes à nommer aux Ministères des ressources naturelles et de l'intérieur. Plus tard dans la journée, le Président Vaz a nommé les membres du Gouvernement, en confiant à titre provisoire au Premier Ministre les deux portefeuilles qui posaient problème.

8. Le nouveau Gouvernement, qui compte 16 ministres (dont cinq femmes) et 13 secrétaires d'État (dont trois femmes), a prêté serment le 13 octobre. Outre les membres du PAIGC, le Gouvernement comprend des personnalités venues des trois partis politiques de moindre importance qui sont représentés à l'Assemblée nationale. Les négociations visant à faire entrer le PRS dans le Gouvernement n'ont pas abouti.

9. Le 20 novembre, le Conseil national des affaires juridiques du PAIGC a exclu Baciro Djá du Parti parce qu'il n'en aurait pas respecté les règles et le règlement en acceptant le poste de premier ministre au mois d'août. Trois autres membres du PAIGC qui faisaient partie du gouvernement de M. Djá ont été frappés d'une exclusion temporaire de quatre ans pour le même motif. M. Djá a formé un recours contre cette décision, qui a été rejeté par le tribunal régional de Bissau le 22 décembre. Toujours le 20 novembre, le Président Vaz a limogé le Procureur général, Hermenegildo Pereira, et le Président de la Cour des comptes, Vasco Biaguê. Ces deux hommes étaient connus comme des défenseurs éloquents de l'indépendance de l'appareil judiciaire pendant leur mandat. Ils ont été remplacés par António Sedja Man et Dionisio Cabi, tous deux membres du PRS.

10. Ce climat politique tendu s'est fait ressentir lors de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale, qui s'est ouverte le 23 novembre. Après une semaine de débat houleux, l'Assemblée nationale a approuvé son programme de travail le 30 novembre, par 55 voix pour, dont 51 émanant de membres du PAIGC.

11. Les 16 et 17 décembre, le Président Vaz a assisté à la quarante-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à Abuja. Dans son communiqué final, la Conférence de la CEDEAO a souligné l'importance du dialogue pour consolider la paix et la démocratie en Guinée-Bissau et demandé de nouveau aux autorités nationales de procéder au plus vite à la révision de la Constitution du pays. Elle a aussi donné pour instruction au Président de la Commission de la CEDEAO de prendre les mesures nécessaires pour organiser une réunion du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, en consultation avec les autres parties prenantes, et elle a demandé de nouveau aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la CEDEAO d'apporter un soutien financier à la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau.

12. Du 21 au 23 décembre, l'Assemblée nationale a examiné le programme gouvernemental. À la fin des débats, un vote a eu lieu. Sur les 101 parlementaires présents, 45 ont voté pour et 56, y compris la totalité des 41 membres du PRS et 15 membres du PAIGC, se sont abstenus. Le Bureau de l'Assemblée nationale s'est réuni le 29 décembre pour examiner le résultat du vote à la demande du PAIGC.

Dans la résolution qu'il a adoptée, le Bureau a indiqué qu'il s'abstiendrait de donner une interprétation technique et juridique du vote, un consensus ne pouvant être dégagé sur cette interprétation. Il a ajouté qu'il serait favorable à des négociations politiques, en particulier entre le PAIGC et le PRS, afin d'éviter la situation de chaos politique et social qu'une poursuite des différends politiques et partisans risquerait d'entraîner.

13. Le 14 janvier, le Conseil national des affaires juridiques du PAIGC a exclu 14 députés qui s'étaient abstenus de voter sur le programme gouvernemental et les a remplacés par de nouveaux membres du Parti. L'ancien Premier Ministre Baciro Dja, qui faisait partie des membres du PAIGC qui s'étaient abstenus de voter, avait été déjà exclu du Parti le 20 novembre. Le 15 janvier, la Commission permanente de l'Assemblée nationale a déchu de leur mandat 15 députés appartenant au PAIGC. Le 18 janvier, les 15 députés du PAIGC ont perturbé le bon déroulement de la séance de l'Assemblée. Le Président a suspendu la séance et reporté le vote au 19 janvier. Ceux qui avaient été exclus du Parlement ont néanmoins refusé de céder leur siège et, rejoignant le PRS dans l'opposition, ont élu un nouveau Président, en violation du règlement en cours de l'Assemblée.

14. Le 25 janvier, le PAIGC, le Parti de l'unité nationale, l'Union pour le changement, le Parti de la convergence démocratique et le Mouvement patriotique ont tenu une conférence de presse, au cours de laquelle ils ont présenté une lettre ouverte aux citoyens et aux partenaires internationaux et accusé de plusieurs infractions les 15 députés exclus du Parlement et des membres du PRS, notamment d'usurpation d'identité, d'empiètement, de tentative de coup d'État et d'atteintes à l'ordre constitutionnel et à l'état de droit. Les cinq partis ont également porté plainte au pénal contre le groupe dissident à l'Assemblée. Évoquant les questions adressées, plus tôt dans la journée, par le Bureau du procureur spécial au Ministre des finances et au Ministre chargé de la femme, de la famille et de la cohésion sociale, au sujet du détournement présumé en 2015 d'allocations de soins de santé pour les agents de l'État, ils ont également mis en garde les autorités contre toute « chasse aux sorcières » sur le plan judiciaire.

15. Le même jour, le Président Vaz a engagé une série de consultations avec les parties prenantes nationales, y compris des représentants d'organisations de la société civile et de partis politiques, le Vice-Président de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre, les chefs traditionnels et religieux et le Président de la Cour suprême. Le Président a également tenu, le 29 janvier, une réunion avec des représentants de la communauté internationale au cours de laquelle il a admis que l'Assemblée nationale était dans une impasse constitutionnelle, tout en répétant qu'il n'avait aucunement l'intention de la dissoudre.

16. Le 27 janvier, la Cour régionale de Bissau a approuvé l'injonction demandée par le Président de l'Assemblée nationale contre le groupe du PRS au Parlement et les 15 députés qui en avaient été exclus. La Cour les a également priés de respecter la décision prise par la Commission permanente de l'Assemblée de déchoir de leur mandat les 15 députés et les a exhortés à s'abstenir de toute action susceptible de mettre en danger l'intégrité physique des autres députés et des citoyens en général.

17. Le 28 janvier, un collectif de 21 partis politiques « non représentés au Parlement » a tenu une conférence de presse à Bissau en soutien aux 15 députés exclus de l'Assemblée et a exhorté le Président Vaz à limoger le Gouvernement.

18. Le même jour, l'Assemblée nationale a approuvé le programme gouvernemental avec une majorité de 59 voix contre 102. Le PRS a boycotté la séance. Peu après l'annonce de l'approbation du programme, le Président s'est déclaré surpris, dans un communiqué publié par son cabinet, que son programme ait été soumis à un vote alors qu'il n'avait pas fini de consulter les parties prenantes. Il a indiqué qu'il poursuivrait toutefois ses consultations.

19. Le Président Vaz a invité l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne à participer à une réunion qu'il avait convoquée les 1<sup>er</sup> et 2 février avec les principales parties prenantes impliquées dans la crise politique.

20. Dans une lettre au Président Vaz publiée le 2 février, le chef du PAIGC, Simões Pereira, a demandé une modification des réunions convoquées par le Président, de façon à n'y inclure que des représentants des « institutions compétentes et légitimes » de la République. M. Pereira a également déclaré que le Parti était disposé à participer à un dialogue « franc et constructif » entre les partis politiques, les organisations de la société civile et les institutions souveraines, en vue d'un pacte de stabilité à appliquer par l'entremise de la législature actuelle. Il s'est enfin félicité de la présence de partenaires internationaux au dialogue en cours.

## **B. Situation sur le plan de la sécurité**

21. Malgré les incertitudes dans le domaine politique, la situation dans le pays sur le plan de la sécurité est restée stable pendant la période considérée. Pour lutter contre le développement de la criminalité organisée, l'aggravation du trafic de stupéfiants et la multiplication des vols à main armée au pire de la crise politique, le Ministère de l'intérieur a lancé un plan de sécurité spécial prévoyant la réalisation de patrouilles conjointes régulières par la police et les militaires. Ce plan a été interrompu au début du mois de janvier. Par ailleurs, conformément à son mandat, la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau a renforcé les arrangements pris en matière de sécurité pour protéger les institutions de l'État face aux menaces pesant sur elles dans le contexte de crise politique.

22. Le 12 août, le tribunal militaire supérieur a ouvert une nouvelle procédure contre le contre-amiral José Zamora Induta en rapport à son implication présumée dans les événements du 21 octobre 2012 à la base de l'armée de l'air de Bissalanca, qui aurait apparemment été attaquée par des assaillants. Accusé d'homicide, de terrorisme et de subversion de l'ordre constitutionnel, M. Induta a été placé en résidence surveillée. Le 22 septembre, il a été transféré dans une cellule de détention dans le camp militaire de Mansôa (région d'Oio). Le 11 novembre, la Cour suprême de justice a approuvé une demande d'*habeas corpus* qui avait été déposée par ses avocats. Le contre-amiral a été relâché, mais reste placé en résidence surveillée. Le 16 décembre, le tribunal militaire supérieur a annulé toutes les mesures coercitives qu'il avait prises à l'encontre de M. Induta, et refusé une nouvelle demande du procureur militaire pour que M. Induta soit désigné comme suspect dans le dossier concernant les événements du 21 octobre 2012.

23. Du 9 au 11 septembre, le lieutenant-général Biague Na'Ntan, chef d'état-major des forces armées de la Guinée-Bissau, a assisté à la trente-cinquième réunion ordinaire du Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO, à Dakar. À cette occasion, la CEDEAO a indiqué qu'elle continuait de s'employer à réunir les

ressources nécessaires pour démobiliser comme prévu les militaires et policiers. Les participants sont convenus de proposer que la caisse de pensions spéciale pour les militaires et agents de sécurité soit séparée de la composante primes des anciens combattants de la liberté, afin de faciliter un lancement plus rapide du processus de démobilisation. Le 22 octobre, après des consultations ultérieures avec le BINUGBIS et d'autres partenaires internationaux, le Gouvernement a annoncé qu'un compte bancaire distinct serait ouvert pour les primes. Il a également annoncé son intention de renégocier le protocole d'accord signé avec la CEDEAO en novembre 2012 en vue de la mise en place de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau et de la fourniture d'un soutien dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

### **C. Situation des droits de l'homme**

24. Pendant la période considérée, la situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau est restée largement inchangée. Peu de progrès ont été accomplis dans les enquêtes sur les violations flagrantes des droits de l'homme qui ont été commises par le passé ou dans la mise en place de dispositifs connexes de définition des responsabilités. Aucune avancée n'a été enregistrée dans l'amélioration des conditions de vie dans les prisons et les autres centres de détention ou en matière de protection contre la violence sexuelle et sexiste.

25. Le 17 août, le tribunal régional de Bissau a jugé trois policiers et un garde national coupables d'avoir battu à mort un civil, qui aurait résisté à son arrestation arbitraire, le 20 septembre 2014 à Bissau. Le tribunal a condamné les quatre suspects à 10 ans de prison et à une amende de 5 millions de francs CFA à verser à la famille de la victime. Le 1<sup>er</sup> octobre, la défense a fait appel, et les suspects ont été remis en liberté conditionnelle à condition qu'ils se présentent régulièrement devant les autorités judiciaires.

26. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a plaidé pour que les médias ne soient pas utilisés à des fins politiques, et pour faire valoir le droit de la population à des informations exactes, objectives et impartiales. Dans un contexte de tensions politiques croissantes, des organisations de médias ont utilisé un langage politisé, ce qui pourrait être interprété comme relevant de la « diffamation » et de la « discrimination », qui sont érigées en infraction par l'article 126 du Code pénal de la Guinée-Bissau. Le 20 août, l'Assemblée nationale a publié une note à l'intention des médias, en leur demandant de respecter scrupuleusement les règles déontologiques, d'éviter toute politisation, d'être conscients qu'ils peuvent faire l'objet de poursuites et de signaler toute violation du droit à la liberté d'expression et d'opinion au Bureau du Procureur général.

27. Du 10 au 16 octobre, la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats s'est rendue en Guinée-Bissau pour évaluer l'indépendance et le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Dans ses observations préliminaires, elle a noté que la population avait peu confiance dans le système de justice officiel, et que les conditions de travail et les mesures de sécurité mises en place pour les juges et les procureurs n'étaient pas satisfaisantes. Elle a fait observer que ces lacunes empêchaient un accès à une justice de qualité en temps opportun, et sapaient l'indépendance des juges, des procureurs et des avocats. Elle a noté également que l'accès à la justice était compromis par le manque de juges et de procureurs dans de

nombreuses régions du pays, et que ce vide était comblé par les chefs traditionnels, dont les méthodes étaient souvent incompatibles avec les instruments internationaux des droits de l'homme ratifiés par la Guinée-Bissau.

28. Le 16 novembre, le BINUGBIS a communiqué son rapport sur la situation des droits de l'homme dans les prisons et les centres de détention au Ministre de la justice, en recommandant au Gouvernement de prendre des mesures urgentes pour remédier aux problèmes de la surpopulation carcérale et des détentions illégales, et d'offrir aux détenus des conseils juridiques et des services sociaux de base.

29. Le 4 décembre, le nouveau Procureur général a ordonné à la Radio et à la télévision nationales de la Guinée-Bissau de suspendre un programme de débat hebdomadaire à la radio sur les questions politiques et sociales, en invoquant la nécessité de protéger l'ordre public, la paix, la stabilité et la sécurité des institutions. Le lendemain, après une réunion avec le Directeur de la station de radiodiffusion, le Procureur général a levé la suspension de ce programme.

#### **D. Situation sur les plans social, économique et humanitaire**

30. Malgré la crise politique, la Guinée-Bissau devrait connaître une croissance économique de 4,8 % en 2016, grâce principalement à l'augmentation des recettes provenant des exportations de noix de cajou, en raison d'un cours favorable (400 francs CFA le kilo en 2015 contre 259 francs CFA le kilo en 2014), et à l'efficacité accrue de la réglementation douanière pour lutter contre la contrebande. L'inflation est restée faible, avec des hausses de prix trimestriels de seulement 0,2 % en moyenne.

31. La production vivrière a diminué de 8 % par rapport aux cinq années antérieures. Toutefois, l'approvisionnement alimentaire est resté suffisant, en raison essentiellement des bonnes récoltes de noix de cajou et des cours favorables à l'international. Pour inverser la tendance après les mauvaises récoltes pendant la saison agricole de l'année précédente, le Ministère de l'agriculture et du développement rural, fort du soutien de ses partenaires internationaux, a aidé les agriculteurs en leur fournissant des intrants agricoles et des pesticides, et en encourageant les activités vivres contre travail.

32. Au cours de la période considérée, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires internationaux ont travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation pour faire en sorte que l'année scolaire 2015-2016 commence bien à la date prévue. Les écoles ont ouvert leurs portes le 12 octobre, malgré le lancement d'une grève des enseignants qui a partiellement perturbé les cours pendant environ trois semaines. En décembre, l'UNICEF a achevé la construction de 75 salles de classe, portant à 300 le nombre total de salles de classe remises en état dans les collectivités se trouvant en zones rurales et dans des zones reculées au cours des 12 derniers mois, ce qui a permis d'offrir un meilleur accès à l'éducation à quelque 10 000 élèves.

33. Grâce à l'appui d'urgence fourni par l'UNICEF aux fins de la chloration de l'eau après l'épuisement des stocks de chlore du réseau public de distribution d'eau de Bissau, les habitants de Bissau ont pu continuer d'avoir accès à des ressources en eau convenablement traitées entre les mois de juillet et septembre. Les autorités ont



recommencé d'assurer un approvisionnement régulier en chlore au mois de septembre.

34. Le 24 novembre, avec l'aide de l'UNICEF, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, le Ministère de la santé publique a introduit avec succès le 24 novembre le vaccin Rotavirus dans le programme national de vaccination systématique. Plus de 250 travailleurs de la santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ont suivi une formation sur l'administration du nouveau vaccin. Des campagnes de vaccination supplémentaires contre la polio et la rougeole, intégrées à des programmes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage au mébendazole, ont été menées d'octobre à décembre.

35. Du mois d'août au mois de décembre, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué de contribuer à l'amélioration de la santé maternelle et néonatale grâce à des dons de matériel hospitalier et de médicaments dans les régions de Quinara, Tombali et Bolama. Le 26 novembre, le FNUAP et le Ministère de la santé publique ont signé un accord prévoyant la construction et la réhabilitation de centres de santé et de maisons d'attente de maternité dans ces trois régions.

36. Au mois de décembre, le Ministère de l'éducation a mis la dernière main à deux grands documents d'orientation, à savoir une analyse sur le secteur de l'éducation et le plan stratégique décennal pour le secteur de l'éducation, avec le soutien de l'UNICEF, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du Partenariat mondial pour l'éducation.

37. Aucun cas de fièvre hémorragique Ebola n'a été enregistré dans le pays au cours de la période considérée. Les organismes des Nations Unies ont continué d'aider le Gouvernement à renforcer son système de veille sanitaire et d'intervention.

### **III. État d'avancement de l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau**

#### **A. Concertation politique sans exclusive et réconciliation nationale**

38. Le 29 octobre, le BINUGBIS et la Commission d'organisation de la Conférence nationale ont tenu une réunion avec 29 représentants des médias basés à Bissau et dans les régions du pays pour amener les médias à participer à la concertation nationale et leur fournir des informations de base sur le mandat de la Commission. Suite à cette réunion, à la demande du Président de la Commission, le BINUGBIS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont appuyé la tenue de trois ateliers à Bissau, São Domingos et Bafatá, aux mois de novembre et décembre, pour dissuader les professionnels des médias de céder à toute rhétorique de la haine. Une centaine de participants venus des agences de presse locales, des stations de radio locales et commerciales, des médias publics et des cabinets du Président et du Premier Ministre ont suivi une formation.



39. Du 20 novembre au 19 décembre, à la demande de la Commission d'organisation, un consultant national engagé par le BINUGBIS a fait la synthèse de tous les documents de travail et rapports préparatoires établis et utilisés par les prédécesseurs de la Commission. Un document de synthèse a été communiqué à la Commission à la fin du mois de décembre. Ce document et les conclusions de la Commission serviront de point de départ à la formulation de recommandations lors de la Conférence nationale.

40. Malgré ces efforts, et en partie à cause de la situation politique qui sévit en Guinée-Bissau, les autorités gouvernementales n'ont pas convoqué la Commission d'organisation ni rencontré son président.

## **B. Conseils et appui stratégiques et techniques fournis aux autorités nationales en vue de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité nationale**

41. En raison de l'impasse politique en cours en Guinée-Bissau, les efforts de démobilisation n'ont rien donné. Au cours de la période à l'examen, le BINUGBIS n'a pas été en mesure de mener une campagne d'information sur l'importance de la démobilisation comme le Gouvernement le lui avait demandé. Il a aidé la Commission technique nationale mixte et indépendante, sous la houlette du Ministère de l'administration intérieure, à examiner les critères de sélection du personnel et la stratégie de formation de la police. Le BINUGBIS a également repris ses initiatives de colocalisation de ses conseillers de police dans le poste de police modèle du quartier *Bairro Militar* à Bissau.

42. Au cours de ses consultations avec le Ministre de la défense et le commandement militaire, le BINUGBIS a reçu l'assurance que les dispositifs voulus étaient en place pour absorber les 24 millions de dollars nécessaires au paiement des pensions des 500 premiers militaires et policiers retraités. Toutefois, ils ont craint que du retard ne soit pris pour procéder à temps au versement des premières pensions des militaires et policiers à travers la caisse de pensions spéciale et le dispositif de primes. Ils ont demandé l'aide de la communauté internationale pour mobiliser des fonds afin de pouvoir appliquer rapidement le programme de pensions.

43. Du 3 au 9 octobre, le bureau régional du BINUGBIS à Bafatá a mené des ateliers de renforcement des capacités et d'encadrement pour les membres de la Police et de la Garde nationale des régions de Bafatá, Gabú, Biombo, Cacheu et Oio. Les modules proposés à 17 officiers, dont trois femmes, portaient sur les ressources humaines, l'administration, les données criminelles et le traitement des systèmes de base. Du 24 au 26 novembre, le bureau régional du BINUGBIS à Bafatá a animé un atelier sur les enquêtes criminelles à l'intention de 14 policiers, qui était axé sur l'analyse des statistiques de la criminalité et les mécanismes nécessaires pour qualifier les crimes graves, ainsi que sur la police de proximité et sa contribution à la stabilité sociale et à la paix.

44. En novembre, l'UNICEF a facilité et appuyé la participation d'un juge et de trois procureurs au premier cours international sur la justice pour mineurs organisé à Luanda à l'intention de représentants de la justice des pays de la Communauté des pays de langue portugaise. Ce cours contribuera aux efforts déployés à l'échelle

nationale pour mettre en place un système de justice pour mineurs qui soit conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux autres normes des droits de l'homme.

45. Du 24 au 26 novembre, le BINUGBIS a organisé un atelier de trois jours à Bissau avec les services nationaux chargés de faire respecter la loi et les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes s'occupant de la définition des instructions permanentes concernant les enquêtes sur les crimes commis contre des femmes, des enfants et des personnes vulnérables. Le 4 décembre, le BINUGBIS a achevé un atelier de 10 jours à Bissau sur les programmes de formation de base des policiers en fonctions qui sont soumis au processus de certification et des nouvelles recrues de la police. Le 8 décembre, le BINUGBIS a organisé un atelier de 10 jours à Bissau sur la mise au point d'instructions permanentes concernant la conduite que doivent adopter les agents de police.

### **C. Bons offices de l'Organisation des Nations Unies**

46. Au cours de la période considérée, qui a été marquée par une aggravation des tensions entre les organes souverains de l'État et au sein du principal parti politique à la suite du renvoi du Premier Ministre Simões Pereira, mon Représentant spécial a fait pleinement usage de ses bons offices en lançant, en étroite coordination avec les partenaires internationaux, un cycle intense de consultations avec des personnalités politiques clefs et d'autres parties prenantes nationales. Ces consultations visaient à créer un climat propice pour trouver une issue pacifique à la crise politique en cours en encourageant l'adoption de mesures de confiance et l'ouverture d'un dialogue constructif. En particulier, mon Représentant spécial a organisé des réunions formelles et informelles avec les partenaires internationaux et les grands groupes régionaux (Union africaine, Communauté des pays de langue portugaise, CEDEAO et Union européenne) pour parvenir à une compréhension commune de la crise et formuler une stratégie coordonnée afin d'éviter toute escalade des tensions. Tout en faisant pleinement usage de ses bons offices pour mobiliser les principaux acteurs nationaux, en particulier le Président, le nouveau Premier Ministre Carlos Correia, Simões Pereira, en sa qualité de chef du PAIGC, et le Président du Parlement, mon Représentant spécial a souligné que les différends politiques devaient être réglés d'une manière inclusive, coopérative et constructive. Il a également continué à plaider en faveur de la reprise du dialogue pour permettre un accord et il appelé les acteurs politiques à mettre leurs différences personnelles de côté au nom de l'intérêt national.

47. Du 1<sup>er</sup> au 3 septembre, mon Représentant spécial a tenu des consultations à Lisbonne avec les autorités portugaises (le Président, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Président du Parlement), ainsi qu'avec le Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise. Il a également rencontré le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères le 12 janvier. Au cours de ces réunions et en d'autres occasions, il a essayé de maintenir l'attention de la communauté internationale sur la Guinée-Bissau pour encourager les partenaires à apporter un soutien au pays sur les plans matériel, technique et financier afin d'appuyer les efforts visant à promouvoir la stabilisation politique et le développement socioéconomique durable.

#### **D. Aide apportée au Gouvernement bissau-guinéen pour mobiliser une assistance et harmoniser et coordonner les initiatives prises dans ce domaine**

48. Mon Représentant spécial a de nouveau demandé aux partenaires internationaux d'apporter un soutien à la Guinée-Bissau sur les plans matériel, technique et financier. En outre, il a continué de promouvoir l'adoption d'une approche internationale coordonnée en matière de développement socioéconomique durable.

49. Mon Représentant spécial a travaillé avec les partenaires internationaux à Bissau pour dégager une compréhension commune de la crise et élaborer une stratégie coordonnée afin d'éviter toute escalade des tensions. Dans ce contexte, il a présidé les réunions mensuelles des partenaires internationaux basées à Bissau pour faciliter les échanges d'information et la diffusion d'un message coordonné. À ces réunions, les partenaires internationaux ont souligné la nécessité pour les parties prenantes nationales de faire respecter la Constitution et d'engager un dialogue sans exclusive visant à promouvoir une stabilité politique durable et la cohésion au sein du parti.

50. Du 1<sup>er</sup> au 3 septembre, mon Représentant spécial a tenu des consultations à Lisbonne avec le Président, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Président du Parlement du Portugal, ainsi qu'avec le Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise. Tous les interlocuteurs se sont déclarés disposés à aider la Guinée-Bissau à régler la crise politique. Le 10 décembre, il a rencontré le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, avant la vingt-huitième réunion de haut niveau des chefs de missions de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, qui a eu lieu à Abidjan le 11 décembre. Le Président Ouattara a réitéré les appels de la CEDEAO à la communauté internationale pour qu'elle apporte un soutien à la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau.

51. Par l'intermédiaire du PNUD, le système des Nations Unies s'emploie avec le Gouvernement et l'Union européenne à mettre en place des mécanismes efficaces de coordination de l'aide et de suivi des annonces de contribution faites en mars 2015 lors de la table ronde avec les partenaires, pour un montant total d'environ 1,3 milliard de dollars. Depuis les annonces de contribution faites par les acteurs internationaux, jusqu'à 150 millions de dollars ont été reçus de la part de la Banque mondiale, du Fonds international de développement agricole, du Fonds pour la consolidation de la paix, de la Banque africaine de développement, de la Banque ouest-africaine de développement et du Portugal.

#### **E. Renforcer les institutions démocratiques et donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement dans le respect des règles constitutionnelles**

52. Du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, la Commission spéciale sur la réforme constitutionnelle de l'Assemblée nationale a organisé, avec le soutien du BINUGBIS, une retraite à Canchungo (région de Cacheu) pour procéder au lancement officiel de ses activités. Les participants ont examiné le projet de calendrier d'activités de la Commission jusqu'à la fin de 2016 ainsi que son mandat, son règlement interne, sa stratégie de communication et son projet de budget. La

Commission s'est réunie à nouveau le 5 novembre pour approuver lesdits documents.

53. Le 4 novembre, le BINUGBIS a organisé une réunion entre le Mouvement national de la société civile pour la paix, la démocratie et le développement et la Plateforme d'organisations non gouvernementales et d'associations locales de Bafatá, pour promouvoir les interactions entre société civile et membres du Parlement. Les participants à la réunion, dont plus de 35 représentants d'organisations de la société civile, ont examiné des questions liées à la justice, aux droits de l'homme et au développement socioéconomique, en particulier les problèmes d'infrastructure et de transport qui se posent dans la région. Une réunion analogue a eu lieu le 10 novembre à São Domingos. Les 27 participants y ont examiné les principaux problèmes économiques et sociaux touchant leur région, notamment les droits de douane grevant les produits nationaux, les litiges fonciers, les vols de bétail, l'accès insuffisant aux services de base et la justice. Les participants à l'une et l'autre réunions ont sélectionné cinq représentants qui ont rencontré, les 11 et 18 décembre respectivement, les membres de la Commission spécialisée sur les questions sociales de l'Assemblée nationale, afin de leur présenter leur rapport. Ledit rapport comportait des recommandations sur la manière d'aborder les problèmes relevés dans les réunions et sur les moyens d'encourager l'interaction entre le Parlement et les électeurs. La Commission s'est félicitée de l'initiative et s'est engagée à faire la liaison avec les électeurs bissau-guinéens.

54. Du 27 au 29 décembre, le BINUGBIS a aidé à organiser, simultanément dans les villes de Bafatá, de Buba et de São Domingos, un atelier de formation en matière de communication, de plaidoyer et de lobbying. La formation visait à permettre aux organisations de la société civile de jouer un rôle plus constructif dans le processus démocratique de la Guinée-Bissau et dans la gouvernance du pays. Quelque 25 personnes ont pris part à chacun des ateliers.

55. Au cours de la période considérée, le PNUD a collaboré avec l'Assemblée nationale et la Cour des comptes afin de renforcer leur rôle de chef de file dans le domaine de la gouvernance économique. Il a également aidé le Ministère de l'économie et des finances à publier le rapport trimestriel sur les finances publiques dans trois régions (Quinara, Gabú et Cacheu), qui a été porté à la connaissance des autorités traditionnelles et locales, des organisations religieuses et des organisations de femmes, des élus locaux et des associations de jeunes. Le PNUD a également aidé le Ministère des services publics, du travail et de la modernisation à créer et à exploiter un service chargé de surveiller les mécanismes et programmes de décentralisation de manière à améliorer l'efficacité et la transparence de la fonction publique.

56. Le 18 décembre, avec l'appui du BINUGBIS, l'Institut national d'études et de recherche de Guinée-Bissau a tenu une série de sept conférences, lancées le 30 juin, à l'occasion de son trentième anniversaire. Quelque 500 participants représentant les milieux universitaires, la fonction publique, les partis politiques, le corps diplomatique et l'ONU ont assisté aux réunions. Les débats ont porté, notamment, sur les difficultés structurelles pénalisant le secteur de la justice, la gestion des frontières, la stabilité politique et la réforme constitutionnelle. Les conférences visaient à aider l'Institut à relancer les initiatives visant à promouvoir le débat et les études scientifiques sur les réalités sociopolitiques du pays et à stimuler un dialogue ouvert.

**F. Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire**

57. Au cours de la période considérée, le bureau régional du BINUGBIS à São Domingos a continué de collaborer avec des organismes locaux de maintien de l'ordre, des autorités régionales et des représentants de la société civile afin d'évaluer et de formuler des recommandations sur les moyens d'endiguer la progression de la criminalité. Du 10 au 18 août, le BINUGBIS et le PNUD ont facilité des rencontres, à Bissau et dans les régions, entre une mission d'experts de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires et des spécialistes bissau-guinéens de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit à Bissau et dans les régions. La mission avait pour principal objectif d'examiner des moyens d'améliorer la coordination globale dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, notamment la programmation conjointe de l'ONU.

58. À cinq reprises entre septembre et novembre, le BINUGBIS a visité le Bureau du Procureur général, à la demande de ce dernier, pour lui prodiguer assistance et conseils techniques dans le cadre d'enquêtes en cours concernant des acteurs politiques et militaires.

59. Le BINUGBIS a appuyé l'organisation du cinquième Forum national sur la justice pénale, qui s'est tenu du 2 au 4 décembre à Bissau. Quelque 70 hauts fonctionnaires y ont examiné des questions concernant la criminalité environnementale, l'élaboration d'une politique nationale sur la justice pénale et la révision du projet de code de justice militaire. Les participants ont formulé les grandes recommandations suivantes : a) protéger l'environnement en pénalisant des actes tels que la pêche illégale, le commerce illégal du bois et l'exploitation de zones protégées; b) mettre en place un système de collecte de données permettant de mesurer la criminalité et d'établir des statistiques sur la criminalité; c) veiller à ce que les dispositions du Code de justice militaire soient conformes aux normes nationales et internationales.

60. Les 10 et 11 novembre, le BINUGBIS a organisé, à l'Institut de la défense nationale de Bissau, deux stages de sensibilisation destinés à des officiers supérieurs de la Police judiciaire militaire, magistrats militaires et représentants du Ministère de la défense. Dix-neuf magistrats militaires, dont deux femmes, et 22 officiers supérieurs de la police judiciaire militaire, dont une femme, ont participé à cette manifestation, qui visait à sensibiliser les participants aux principes régissant l'administration de la justice par les tribunaux militaires.

61. Le 26 novembre, le bureau régional du BINUGBIS à Buba a apporté une aide aux autorités locales de la région de Quinara pour la création d'un conseil consultatif régional, offrant l'occasion à 50 représentants, dont cinq femmes, y compris des représentants de l'administration locale, d'organisations de la société civile, des notables locaux et des dignitaires religieux ainsi que des représentants d'organismes de sécurité, de faire part des préoccupations relatives à la paix, à la sécurité et au développement suscitées dans la région. La création du Conseil devrait aider à juguler la criminalité et les violations des droits de l'homme ainsi

qu'à promouvoir la consolidation de la paix, la sécurité publique et le développement.

62. Le PNUD a continué de soutenir l'apport gratuit de services d'aide juridictionnelle et de médiation aux populations les plus vulnérables, y compris les femmes, par le biais des Centres pour l'accès à la justice de Bissau et des régions de Cacheu, d'Oïo et de Bafatá. Le Centre de formation judiciaire, appuyé par le PNUD, a continué de dispenser une formation à 196 magistrats et agents du système de justice.

### **G. Promouvoir et protéger les droits de l'homme, mener des activités de surveillance des droits de l'homme et en rendre compte**

63. En dépit des nombreuses pressions exercées par le BINUGBIS, la révision du statut de la Commission nationale des droits de l'homme en vue de sa mise en conformité avec les Principes de Paris a pris du retard – lequel, à son tour, s'est répercuté sur les activités du Comité interministériel visant à mettre en œuvre les recommandations de l'examen périodique universel et d'autres organes conventionnels des droits de l'homme. L'instabilité politique régnant en Guinée-Bissau a par ailleurs empêché le BINUGBIS d'aider le Gouvernement à avancer dans l'exécution de son plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

64. Le BINUGBIS a aidé les autorités nationales à organiser, les 27 et 28 octobre, un atelier sur l'impunité, comme suite à la première Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme, qui s'est tenue en 2013 dans le cadre de la Déclaration et du cadre stratégique de Bamako sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme de 2011. Cinquante participants des secteurs de la justice, de la défense et de la sécurité, de la fonction publique, de l'Assemblée nationale, des partis politiques et des organisations de la société civile ont mis au point un plan d'action national prévoyant des stratégies et des mécanismes visant à combattre l'impunité, à assurer une justice efficace et accessible et à promouvoir et protéger les droits de l'homme.

65. À la demande du Ministère de l'éducation, le BINUGBIS a organisé une formation aux droits de l'homme à l'intention de 50 enseignants d'écoles secondaires, dont 10 femmes, dans les régions de Bafatá et de Gabú, en novembre et décembre, respectivement. Le 4 décembre, le BINUGBIS a aidé la faculté de droit de l'Université Amilcar Cabral à organiser une conférence sur le cinquantenaire de l'adoption du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, afin de familiariser ses étudiants avec ces instruments internationaux et de les inciter à en appuyer la mise en œuvre.

66. Du 30 novembre au 5 décembre à Farim, dans la région d'Oïo, le BINUGBIS a réalisé, lors d'un stage de formation destiné à 60 membres de la société civile locale, dont 41 femmes, un travail de diffusion des lois sur la lutte contre les mutilations génitales féminines, contre la traite des êtres humains et contre la violence familiale. Au cours de la période considérée, l'UNICEF et le FNUAP ont continué de travailler de concert avec le Comité national pour l'abandon des

pratiques néfastes afin d'appuyer la mise sur pied de stratégies nationales visant à l'élimination des mutilations et ablations génitales féminines.

67. Dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre, le BINUGBIS a facilité, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'organisation d'un programme d'activités dans les régions de Gabú, de Bafatá, d'Oio et de Quinara et à Bissau, en vue d'appuyer la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ». Organisé sous l'égide du Ministère de la femme, de la famille et de la cohésion sociale, le programme prévoyait une formation destinée aux enfants d'âge scolaire, des conférences données à la faculté de droit et dans des établissements d'enseignement secondaire, des marches et des concerts consacrés à la question de la protection des droits de l'homme destinés aux prisonniers et détenus des établissements pénitentiaires du pays. La communauté internationale a en outre aidé un groupe d'organisations de la société civile à organiser une quinzaine des droits de l'homme – prévoyant notamment une série de manifestations culturelles – à la Casa dos Direitos (Maison des droits), centre local de documentation sur les droits de l'homme situé à Bissau.

68. Le BINUGBIS, le PNUD et l'UNICEF ont également continué de renforcer les capacités en matière de droits de l'homme de l'appareil judiciaire et des agents de la force publique ainsi que des militaires. Pendant la période considérée, l'appui technique et matériel apporté par l'UNICEF à la Garde nationale, aux organisations non gouvernementales et au Comité national de lutte contre la traite des êtres humains a permis d'intercepter en divers points de la frontière, dans les régions de Gabú et de Tombali, 31 enfants séparés de leur famille. Les opérations conjointes de la Garde nationale et des organisations de la société civile chargées de la protection de l'enfance ont également permis de rapatrier et de réinsérer en Guinée-Bissau 39 enfants *talibés* provenant du Sénégal et de Gambie.

69. Le BINUGBIS a offert à 60 membres de l'appareil judiciaire et à 30 formateurs d'instructeurs militaires une formation aux droits de l'homme mettant l'accent sur l'intégration des droits de l'homme dans l'administration de la justice ainsi que sur le programme de formation des forces armées.

## **H. Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques au Gouvernement bissau-guinéen pour l'aider à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée**

70. Du 10 au 21 août, le BINUGBIS, en coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), a aidé la Police chargée de l'ordre public, la Garde nationale, la Police judiciaire militaire et les procureurs locaux à mettre à exécution l'opération Padlock II, qui vise à contrôler, grâce à la Base de données d'INTERPOL en réseau mobile (MIND), la circulation des personnes et des biens à travers les points de passage de la frontière situés dans les régions orientale et méridionale de la Guinée-Bissau.

71. Le 21 août, les services bissau-guinéens, libériens et sierra-léonais de lutte contre la criminalité transnationale organisée ont participé à un atelier régional, tenu



à Dakar sous la coordination de l'ONUSUD, afin de décrire la structure organisationnelle de leurs pays respectifs, de soulever les problèmes opérationnels rencontrés et de mettre en commun les enseignements tirés. Le deuxième protocole interorganisations de collaboration et d'opérations conjointes en matière de renseignement, d'enquête et de répression dans la lutte les stupéfiants et substances psychotropes a été signé à cette occasion.

72. Le Comité politique de haut niveau relatif de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest s'est réuni à Bissau le 24 novembre, sous la présidence conjointe de mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau et de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Mohammed Ibn Chambas; 40 représentants de haut niveau de la communauté internationale et de l'ONU, y compris les Ministres de l'intérieur de Guinée et de Sierra Leone ainsi que le Procureur général du Libéria, étaient présents à la réunion. Les participants ont salué et appuyé les efforts déployés par les autorités bissau-guinéennes, depuis le retour du pays à l'ordre constitutionnel en 2014, pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Le Comité des politiques a fait le bilan des progrès accomplis sur le plan de l'Initiative, examiné des solutions pensées pour les pays à faibles taux de mise en œuvre et arrêté de nouvelles orientations stratégiques visant à proroger jusqu'en 2017 le programme de l'Initiative. Le Comité a réaffirmé son appui à la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (2008-2015). À l'issue de la réunion, les membres du Comité ont également réaffirmé leur engagement résolu à mettre en œuvre le programme de l'Initiative, notamment dans le cadre d'une coordination stratégique aux niveaux national, régional et international.

73. Les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, avec l'appui du BINUGBIS, les Ministres de la défense et de la justice ont coprésidé un séminaire organisé par l'Institut de la défense nationale pour examiner la question de la criminalité transnationale organisée, dont le trafic de drogues, et ses conséquences néfastes sur la stabilité et la gouvernance de la Guinée-Bissau et de la sous-région.

74. Simultanément, à Bissau, l'ONUSUD a démarré, en collaboration avec le BINUGBIS, un stage de formation de formateurs sur la traite des êtres humains. Dispensée jusqu'au 4 décembre, la formation était une initiative menée conjointement par l'ONUSUD et la Communauté des pays de langue portugaise, avec la participation de l'Observatoire portugais de la traite d'êtres humains.

75. Le 11 décembre, le BINUGBIS a rouvert son bureau régional de l'île de Bubaque, dans l'archipel des Bijagós, qui s'occupera, notamment, d'aider les autorités nationales à surveiller les activités liées aux stupéfiants et à la criminalité transnationale organisée. Deux fonctionnaires y ont été détachés.

**I. Prendre en compte le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité**

76. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Collectif politique des femmes, le BINUGBIS a organisé deux ateliers de formation sur le droit foncier et le règlement des conflits, à Bolama (région de Quinara) les 15 et 16 août et à Quinhamel (région de Biombo) les 21 et 22 août, respectivement. Ces ateliers visaient à renforcer les capacités des femmes dirigeantes et membres de la société civile dans les domaines du droit foncier, de l'égalité des sexes, du dialogue communautaire, de la violence sexiste et du règlement des conflits.

77. Les 23 et 24 octobre à Canchungo (région de Cacheu), le BINUGBIS a organisé un atelier de formation sur l'égalité des sexes et la réforme du secteur de la sécurité, en collaboration avec deux comités de femmes créés au sein des institutions de la défense et de la sécurité. Trente-cinq femmes de la marine, de l'armée, des forces aériennes, de la Garde nationale et de la Police de l'ordre public ont reçu cette formation visant à renforcer la capacité de promouvoir et de protéger les droits de la femme en vertu de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les participantes se sont dites préoccupées par les inégalités entre les sexes existant au sein des forces armées et des institutions chargées de la sécurité.

78. Les 23 et 24 novembre, la Commission parlementaire spécialisée sur les femmes et les enfants et le Réseau national des femmes parlementaires ont organisé, à Bissau, un atelier consacré à la validation d'un projet de loi sur les quotas féminins visant à promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions. Les participants ont reconnu la nécessité de remanier davantage le projet de loi qui, une fois validé, sera présenté à l'Assemblée nationale, pour approbation.

79. Du 16 au 19 décembre, le BINUGBIS a appuyé, à la demande du Groupe parlementaire des femmes, l'organisation d'un atelier de formation à la communication, au plaidoyer et au lobbying destiné aux organisations féminines de la société civile et aux femmes dirigeantes.

**J. Œuvrer avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix**

80. Le 21 octobre, la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la formation a tenu une réunion informelle en vue d'examiner la situation politique et économique au lendemain de la crise politique qui a secoué le pays. Le nouveau Ministre des affaires étrangères, Artur Silva, a participé à la réunion depuis Bissau. Celui-ci a exposé à l'intention de la formation les priorités du Gouvernement et l'a assurée de la volonté politique des autorités de rétablir la stabilité en Guinée-Bissau.

81. Dans une déclaration publiée le 26 octobre, la formation a engagé les acteurs nationaux à surmonter les difficultés de gouvernance du pays par le pluralisme politique et la volonté de relancer la dynamique de progrès dans des domaines clés

tels que le secteur de la sécurité ou dans le cadre du programme de développement Terra Ranka présenté à la communauté des donateurs à la table ronde de mars 2015. Le 16 décembre, la formation a fait une autre déclaration, dans laquelle elle a exhorté les dirigeants politiques à se montrer à la hauteur de l'occasion historique qu'ils avaient de briser le cycle de l'instabilité et de la pauvreté.

## **IV. Questions transversales**

### **A. Intégration du système des Nations Unies**

82. Le Plan-cadre du partenariat entre les Nations Unies et le Gouvernement pour le développement pour la période 2016-2020 (Plan-cadre), visant à faciliter la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel national 2015-2020 (Terra Ranka), a été achevé et doit être signé par le Gouvernement. Le budget prévu pour ce plan-cadre s'élève à quelque 381 millions de dollars, dont 10 millions prélevés sur le Fonds pour la consolidation de la paix. Un mécanisme de coordination pour sa mise en œuvre a été examiné et défini en concertation avec les autorités nationales. Un plan commun de mise en œuvre devrait être finalisé et adopté au cours du premier trimestre de 2016.

83. Le 16 novembre, mon Représentant spécial a convoqué la troisième réunion du Groupe des politiques stratégiques de l'ONU afin de procéder avec lui à un examen des contributions du système des Nations Unies à l'exécution du mandat du BINUGBIS. Les membres du Groupe ont également examiné, dans le contexte du Plan-cadre, les mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des activités du Gouvernement bissau-guinéen et de l'ONU.

84. Conformément aux conclusions d'une visite de travail menée à Bissau, du 15 au 17 décembre, sous la direction du Département des affaires politiques, j'ai demandé au BINUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies d'appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un programme conjoint sur l'état de droit dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, et de favoriser une meilleure intégration en offrant des possibilités de synergies et de collaboration dans les domaines de la réconciliation et de la réforme constitutionnelle.

### **B. Information**

85. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a produit 25 émissions radiophoniques en créole et en portugais, qui ont été diffusées sur les ondes de deux radios nationales. Ces émissions étaient consacrées aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes, au développement durable, à la paix et à la sécurité, à la justice et aux affaires humanitaires, à l'état de droit et au processus de réconciliation nationale. Le BINUGBIS a aidé la Commission chargée d'organiser la Conférence nationale et la Commission spéciale sur la réforme constitutionnelle à mettre au point leurs stratégies de communication respectives et à élaborer leurs premières activités de communication.

86. Présidant le Groupe de la communication des Nations Unies, le BINUGBIS a dirigé la mise sur pied de toute une série d'activités marquant le soixante-dixième

anniversaire de l'ONU, telles que des conférences sur l'Organisation, organisées à l'Université Amilcar Cabral, à l'Université Lusófona et dans des établissements d'enseignement secondaire, une session parlementaire extraordinaire consacrée à la Journée des Nations Unies, le 24 octobre, un concert et une exposition de photographies sur les objectifs de développement durable et sur l'activité de l'Organisation en Guinée-Bissau.

87. En dépit des actions qu'il avait prévu de mener dans le domaine de l'information, le BINUGBIS a dû retarder, en raison de la situation politique du pays, le travail qu'il devait effectuer conjointement avec le Ministère de la communication sociale sur le forum des médias et l'ajustement à la politique nationale pour le secteur de l'information. Le Plan-cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement n'a pas été signé, ce qui a également eu une incidence négative sur la stratégie de communication du BINUGBIS et sur les mécanismes de coordination connexes.

### **C. Sûreté et sécurité du personnel**

88. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité sont restées relativement stables dans tout le pays au cours de la période considérée. Quatre cas de petite délinquance et trois accidents mineurs de la circulation impliquant des membres du personnel des Nations Unies ont été signalés. Face aux alertes constantes à la menace terroriste dans la sous-région, des mesures de prévention ont été mises en place au BINUGBIS et à la Maison des Nations Unies, et le personnel a été averti de la nécessité d'être vigilant.

## **V. Observations**

89. La crise politique divisant les rangs du principal parti politique, le PAIGC, ainsi que les dirigeants politiques de Guinée-Bissau, qui empêche le pays, depuis plus de six mois, de progresser dans l'exécution de son programme national de réforme, est très inquiétante. L'impasse dans laquelle se trouve le pays sape les espoirs suscités par le succès de la table ronde des partenaires en mars, lors de laquelle les partenaires internationaux ont exprimé leur soutien sans précédent au Plan stratégique et opérationnel national pour la période 2015-2020. La crise risque d'ébranler davantage les institutions de l'État, déjà fragiles, et le processus de consolidation de la paix dans son ensemble.

90. Dans un tel contexte, ce sont les Bissau-Guinéens qui ne pourront pas bénéficier des avantages promis par leur gouvernement démocratiquement élu, puisqu'ils sont encore loin de voir des améliorations tangibles dans leur situation socioéconomique. J'engage les dirigeants de la Guinée-Bissau, notamment le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement et les responsables des partis politiques, à donner suite à l'engagement qu'ils ont pris d'instaurer la stabilité politique en Guinée-Bissau et, ce faisant, d'œuvrer dans l'intérêt de la nation.

91. Je félicite les partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau, en particulier la CEDEAO, l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et les partenaires bilatéraux qui, de concert avec l'ONU, demeurent résolus à investir le temps et les ressources qu'il faudra pour

aider le peuple bissau-Guinéen dans sa quête de paix et de stabilité durables. Je tiens également à saluer le rôle important et salubre joué par la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, et je voudrais exhorter les États Membres à envisager d'apporter une assistance financière à la CEDEAO pour l'aider à maintenir sa Mission.

92. Je constate avec satisfaction que les forces armées sont restées dans leurs casernes, s'abstenant de toute ingérence dans les affaires politiques du pays. J'encourage les autorités nationales responsables de ce secteur à redoubler d'efforts, dans la mesure de leurs moyens, pour faire progresser la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, y compris ses aspects liés à la retraite et la réintégration. Je forme l'espoir que les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux mobiliseront l'appui financier et technique nécessaire pour faire avancer ce processus. J'engage également le Gouvernement à mettre en œuvre le plus rapidement possible, en coopération avec les partenaires, les mécanismes requis pour coordonner les promesses de contribution et en assurer le suivi. Le système des Nations Unies demeure disposé à prêter son concours technique dans ce domaine.

93. J'invite également l'Assemblée nationale, la Commission spéciale sur la réforme constitutionnelle et la Commission chargée d'organiser la Conférence nationale à accélérer leurs travaux tout en faisant le meilleur usage possible des compétences techniques fournies par l'ONU. De même, l'Organisation continuera d'offrir son appui, à la demande et selon qu'il conviendra, à d'autres initiatives visant à renforcer la stabilité en Guinée-Bissau, notamment à la formulation d'un pacte de stabilité.

94. Je demeure préoccupé par la précarité persistante du système de justice pénale de Guinée-Bissau ainsi que par l'enlisement de l'enquête sur les violations flagrantes des droits de l'homme commises par le passé et de l'instauration de mécanismes de responsabilisation. J'engage à nouveau les autorités nationales à mettre en œuvre les plans de réforme de la justice, le plan national de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les recommandations formulées en janvier 2015 dans l'examen périodique universel de la Guinée-Bissau au Conseil des droits de l'homme. J'engage également les autorités nationales à ratifier tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ne l'ont pas encore été.

95. Le mandat du BINUGBIS expire le 28 février mais il reste encore beaucoup à faire, notamment pour aider à trouver une solution durable à la crise politique actuelle. C'est pourquoi, je recommande que le mandat du BINUGBIS soit prorogé pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 28 février 2017.

96. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Miguel Trovoada, ainsi qu'au personnel du BINUGBIS et de l'équipe de pays qui ont travaillé sous sa houlette, de même qu'aux partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux pour leur contribution indéfectible aux efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau.